

# Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation

## I Contexte

Sur le bassin de la Loire et ses affluents, plus de 20 000 entreprises sont situées en zones inondables et les dommages potentiels sur les activités économiques en cas de crue exceptionnelle se chiffrent en milliards d'euros. Cet enjeu majeur nécessite d'entreprendre de nouvelles actions de renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation.

S'appuyant sur l'expérience de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents qu'il a conduite de 2007 à 2015, (Cf. Document de retour d'expérience consultable sur <http://www.eptb-loire.fr/rvi-entreprises>) l'Etablissement a proposé d'élaborer et de tester de nouvelles actions d'information/sensibilisation contribuant à la réduction de la vulnérabilité des entreprises.



Les actions prévues dans ce cadre, intégrant les prescriptions du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire (2014-2020), sont les suivantes :

- **L'élaboration et la mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic** pour l'ensemble des entreprises du bassin.
- La **mise en place d'une offre de diagnostic gratuit** pour les entreprises jugées « prioritaires » dans le cadre de la mise en œuvre du POI Loire (entreprises de plus de 20 salariés situées sur des territoires à enjeux engagés dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion des inondations).
- Une **coopération avec un opérateur de recherche travaillant sur les sciences comportementales** pour accompagner et observer (« étude de cas ») la manière dont l'opération est conduite.

La mise en œuvre de l'opération comprend 2 phases distinctes s'enchaînant successivement (donnant lieu à 2 dossiers de demandes de financement distincts) : la 1<sup>ère</sup>, de configuration et de préparation des actions ; la 2<sup>ème</sup>, de déploiement. La maîtrise d'ouvrage par l'Etablissement permet de bénéficier d'une mutualisation de moyens techniques, administratifs et financiers ; elle favorise un effet d'entraînement à l'échelle du bassin fluvial, tout en répondant aux objectifs propres définis sur chacun de ces territoires. L'intégration d'outils et d'éléments d'innovation est également recherchée.

## II Description des actions en phase 1 (janvier 2017-mars 2018)

- **Identification des entreprises situées en zone inondable et ciblage de celles considérées comme prioritaires**  
L'élaboration d'une base de données des entreprises situées en zone inondable (la dernière réalisée par l'Etablissement date de 2012), a pour objectif l'identification des entreprises cibles et du nombre de diagnostics à réaliser (25% des entreprises ciblées à l'échelle des territoires concernés du bassin).
- **Elaboration et mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic**  
Le recours à une prestation est prévu pour la réalisation de l'outil autodiagnostic (sur la base d'outils déjà développés, y compris sur le volet patrimoine), son test et sa mise à disposition sur le site internet de l'Etablissement. C'est plus particulièrement dans ce contexte que s'inscrit la poursuite de la collaboration avec les chambres consulaires, pour l'élaboration de l'outil comme sa mise à disposition.
- **Préparation du marché pour la réalisation de diagnostics pour les entreprises « prioritaires »**
- **Intégration d'apports des sciences comportementales** visant à améliorer l'information/sensibilisation des acteurs économiques, en cherchant à lever certains freins à la prise de décision et au passage à l'action, en partant du besoin de l'utilisateur final. Il est envisagé une expérimentation en lien avec un laboratoire de recherche, qui serait associé à la conception des outils et ferait des propositions sur au moins une étape de l'opération (exemple voies d'amélioration innovantes dans la relation avec l'entreprise : présentation du courrier, prise de contact par téléphone, ...). L'expérimentation ferait l'objet d'un retour d'expérience en fin d'opération (fin de phase 2).

Les crédits pour cette opération (Phase 1), d'un coût total prévisionnel maximum de 110 k€ (y compris la mobilisation de 0,6 ETP), sont déjà inscrits au budget 2017. Pour son cofinancement, il a été prévu de solliciter une subvention de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50 %.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**

A titre d'information, il est envisagé que la phase 2 (2018-2019) comporte le lancement et le suivi de la réalisation des diagnostics (cofinancés à 50% par le FEDER et 50% par les collectivités, la Région Centre-Val de Loire pour ce qui concerne son territoire), ainsi que la poursuite de l'accompagnement par un opérateur de recherche en sciences comportementales.